



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cirque

Question écrite n° 47617

Texte de la question

M. Jacques Péliissard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des « arts de la piste » dont l'examen relève à la fois, en l'état des problèmes recensés par le rapport Forette pour le Conseil économique et social, des ministères de la culture, de l'agriculture, de l'emploi et de la solidarité et enfin de la jeunesse et des sports. En effet, avec dix millions de spectateurs par an, le cirque est aujourd'hui le premier des spectacles vivants en termes de fréquentation. Il n'en présente pas moins nombre de fragilités. Le rapport précité contient plusieurs propositions et recommandations visant à professionnaliser ce secteur et à adapter les réglementations. Ainsi, ses auteurs préconisent entre autres une amélioration de la transparence économique du secteur par concertation entre les partenaires sociaux, l'adoption d'une déontologie professionnelle en liaison avec les associations de consommateurs et la structuration des formations dans une perspective européenne. La protection des animaux dans leurs conditions de transport, de détention, de dressage et de reproduction est également mise en exergue. Il lui demande dès lors de lui préciser, d'une part, quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier et, d'autre part, quelles suites il entend donner aux conclusions du rapport Forette.

Texte de la réponse

Le rapport Forette pour le Conseil économique et social relatif aux arts de la piste en France présente une analyse pertinente de la situation de cette discipline artistique en France. Le cirque français témoigne d'une grande vitalité. Ses formes et ses techniques se renouvellent, son rayonnement s'étend en France et à l'étranger, son assise est très populaire et nombreuse. Le cirque souffre toutefois de fragilités d'ordre structurel, juridique économique qui entravent son épanouissement. L'avis du Conseil économique et social du 8 juillet 1998 émis suite au rapport Forette comporte un grand nombre de propositions pour améliorer cette situation. Comme le constate le rapport Forette, l'action politique de l'Etat en faveur du cirque, depuis la fin des années soixante-dix a permis des « notables avancées », apportant un soutien essentiel au secteur lorsque celui-ci était menacé de disparition. Cette action connaît aujourd'hui une nouvelle impulsion qui trouve dans la consécration de 2001, « Année du cirque », le cadre optimal de réalisation. Plusieurs mesures répondant à l'avis du Conseil économique et social seront mises en place dans le contexte de l'« Année du cirque » qui s'étalera sur deux exercices, 2001 et 2002. L'« Année du cirque » sera l'occasion pour renforcer les dispositifs de création, de diffusion et de formation du cirque et permettre ainsi un développement durable du secteur en mobilisant sur le long terme l'ensemble des partenaires publics et professionnels. Les deux principales instances de cette « Année du cirque », le comité d'honneur, présidé par Mme la ministre de la culture, et le comité de pilotage, présidé par M. Bernard Latarjet, président de l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, composées d'élus et de personnalités représentant les milieux artistiques et professionnels du cirque, ont été mises en place et un calendrier des réunions établi. En ce qui concerne la création et la diffusion, il s'agit de conforter les outils existants, notamment l'aide directe du ministère aux équipes artistiques, aussi bien en moyens financiers qu'en soutenant les projets d'implantation sur le territoire. D'autre part, il est prévu de mettre en place des « scènes conventionnées » privilégiant le cirque avec la création de « pôles » ayant vocation à

structurer une action de production et de diffusion du cirque en région. Enfin, l'ONDA a été doté d'aides spécifiques à la diffusion du cirque, grâce à la valorisation des actifs de l'ANDAC. Des nouveaux moyens lui seront par la suite attribués pour poursuivre son action en faveur du cirque. L'amélioration de l'accueil et de l'implantation des cirques dans les villes est une autre préoccupation du ministère de la culture. L'élaboration d'une « charte de l'accueil d'un cirque » a été impulsée en collaboration avec le ministère de l'intérieur, les associations d'élus locaux, les collectivités locales les plus actives et les professionnels. Un travail de réflexion a été entamé en ce sens en partenariat avec l'association Hors-les-Murs. La dynamisation de la formation initiale et professionnelle se traduit par la relance du partenariat avec l'Education nationale. Sur ce thème, très sensible pour la pérennisation et la vitalité du cirque, dans ses dimensions de professionnalisation, d'une part, et de pratiques amateur, d'autre part, le ministère de la culture a engagé une réflexion autour d'un schéma global en concertation avec la FFEC (Fédération française des écoles de cirque), les organismes de formation initiale et professionnelle, les écoles préparatoires, l'Ecole Fratellini et le Centre national des arts du cirque. Enfin, l'« Année du cirque » sera le cadre propice pour mobiliser des partenaires publics et privés afin d'organiser des événements promotionnels - expositions, éditions, festivals, mobilisations des chaînes de télévision - qui, tout en prolongeant les actions de fond entreprises par l'Etat, assureront une meilleure lisibilité du cirque par la mise en valeur de son patrimoine historique et l'effervescence de sa créativité actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47617

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3499

Réponse publiée le : 25 septembre 2000, page 5515